

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

TECHNICAL SERVICE

DECISION N° 006 /D/C-AKGA/SG/2026 DU

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/C-AKGA/CIPM/2026 DU 20/02/2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ANDOM-YEBAMA LOT 3 DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°001877/C/MINFI du 30 décembre 2025 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu Le Dossier d'appel d'offre N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2026 du 20/02/2026 pour les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ANDOM-YEBAMA LOT 3 dans la Commune d'Akonolinga ;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 23/04/2026 ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 23/04/2026

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné :

Objet et lieux d'exécution	Attributaire	Montants corrigés TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE ANDOM-YEBAMA LOT 3 DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA	ATAF CONSTRUCTION S TEL : 699 638 239	21 990 222	quatre (04) mois	Offre conforme aux exigences administratives et aux prescriptions du descriptif technique.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATION :

AKONOLINGA, le  
Le Maire /  
LE MAIRE